

M. ARMSTRONG: Monsieur le président, je désire formuler mes observations sur la dernière partie de l'énoncé de M. Benidickson. Je présenterai peut-être plus tard un rapport plus complet sur l'événement dont on a parlé.

A mon avis, l'inspecteur des magasins dont on parle ici n'a rien à voir aux questions de sécurité dont vous parlez. Ce sont des employés des ateliers du Service technique de l'électricité et de la mécanique de l'Armée royale canadienne (RCEME) qui font l'inspection des divers véhicules et autres machines nécessitant des réparations. Cela fait partie du travail de fonctionnement accompli par l'atelier de ce Service. Les employés dont le nombre est réduit sont les chauffeurs-manœuvres de chaudières, qui ne sont pas des pompiers au sens où vous l'entendez. Ils s'occupent du chauffage. Les pompiers dont vous parlez se trouvent à la ligne supérieure, et leur nombre accuse une augmentation.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Benidickson, un rapport plus détaillé sera présenté plus tard.

A-t-on d'autres questions concernant la page 323?

M. FISHER: Où travaillent les lithographes?

M. ANDERSON: Au service de la cartographie de la direction des relevés.

M. FISHER: Ce service réalise-t-il des recettes par la vente des cartes?

M. ANDERSON: Oui. Je crois savoir qu'on y vend des cartes au même titre qu'au ministère des Mines et des Relevés techniques. On vous vend la carte que vous désirez vous procurer.

M. FISHER: S'efforce-t-on de stimuler la vente de ces cartes un peu partout?

M. ANDERSON: Non.

M. FISHER: Quel serait le revenu total provenant de la vente de ces cartes?

M. ANDERSON: Je l'ignore, mais je pourrais vous obtenir des renseignements.

M. FISHER: J'ai soulevé cette question parce que je constate qu'un grand nombre de voyageurs et de chasseurs sont d'avis que ce sont les cartes qu'ils peuvent se procurer le plus facilement, et j'ai pensé que leur vente pouvait devenir une source appréciable de revenus. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, des cartes semblables se vendent beaucoup, et elles sont vendues en Angleterre par une société privée. Je me demandais si on avait songé à faire de même?

M. DANFORTH: La différence dans le nombre mécaniciens de machines fixes en 1958 et 1959 est-elle due au reclassement?

M. ANDERSON: C'est exact. Elle se rattache, en partie, au poste mentionné, il y a un instant, concernant la transformation des chauffeurs-manœuvres. Il s'agit d'un reclassement suivant les fonctions des employés.

M. THOMPSON: Cela s'applique-t-il également au commis des travaux? S'agit-il aussi, dans ce cas, d'un reclassement?

M. ANDERSON: J'ai dans mon rapport tous les changements concernant les commis des travaux. Au cours de l'année, le comité des effectifs de l'armée a ajouté des commis des travaux aux compagnies ouvrières de Calgary, Edmonton, Wainwright, Halifax et Churchill, vu les programmes plus chargés de travaux d'entretien à ces endroits.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes maintenant à la page 324.

M. BENIDICKSON: Nous a-t-on fourni un rapport sur le conducteur d'auto de la marine en URSS?

Le PRÉSIDENT: Nous l'avons eu lors de la dernière séance, monsieur Benidickson.

M. PETERS: Puis-je poser la même question au sujet des jardiniers? Nous avons eu le même problème en ce qui a trait à la marine. Le sous-ministre a peut-être d'autres renseignements à ce sujet.